



Accès à l'établissement



A compter du lundi 6 novembre, comme cela avait été annoncé aux usagers lors des réunions de rentrée, l'accès à l'établissement fait l'objet de mesures particulières liées aujourd'hui, à la posture Vigipirate « transition 2017-2018 » que les services de l'Etat nous demande d'adopter.

De fait, il incombe aux établissements scolaires de :

- Renforcer la surveillance et le contrôle,
- Restreindre, voire interdire le stationnement et/ou la circulation aux abords,
- Renforcer la surveillance aux abords,
- Renforcer la surveillance interne,
- Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants dans l'établissement.

Pour permettre la mise en œuvre de ces mesures, les usagers devront désormais, et tout au moins jusqu'à la levée du dispositif, se conformer à des règles simples :

- ① **Les élèves, professeurs et agents de l'établissement devront présenter leur carte d'accès lors de l'entrée dans le lycée, soit à la personne en charge de la surveillance lors des mouvements d'élèves du matin entre 7h45 et 8h, soit utiliser les lecteurs de cartes en fonction. Pour l'entrée du matin, rue des Pradettes, les élèves qui n'auront pas leur carte devront passer par l'entrée principale.**
- ② **Les usagers qui ne seront pas en mesure de présenter un document permettant de formellement les identifier se verront refuser l'entrée.**
- ③ **Pour ceux qui auront perdu ou oublié leur carte, ils devront attendre 8h25 pour pouvoir rentrer dans le lycée après qu'ils aient décliné leur identité. Tous les services étant fonctionnels au sein de l'établissement, ils ne seront plus autorisés à sortir de l'établissement qu'à titre définitif pour la journée.**
- ④ **Les professeurs et agents pourront rentrer leur véhicule par la rue des Pradettes du 7h45 à 8h15 en utilisant le lecteur de carte. Ceux dont l'état de santé le nécessite, pourront utiliser, en cours de journée, l'entrée de l'infirmerie après s'être fait connaître à l'agent d'accueil qui vérifiera l'autorisation préalable de l'équipe de direction.**
- ⑤ **Il est demandé à tous les conducteurs qui utilisent l'accès infirmerie, à l'entrée ou à la sortie, de veiller à la fermeture du portail derrière eux.**

Ces mesures annoncées lors du Conseil d'administration du 9 novembre 2017, permettront ainsi aux agents d'accueil d'assurer leurs missions, en particulier, s'occuper des personnes en situation de handicap, des visiteurs occasionnels et de répondre aux appels téléphoniques.

Muret, le 10 novembre 2017

